



Bulletin Départemental des Bouches du Rhône

N° 64 du 20/06/2016

Sommaire

	Page
Division des Personnels Enseignants - DPE	
o Campagne d'emplois 2016 Recrutement Enseignant du 1 ^{er} degré - Digne-les-Bains	2
o Campagne d'emplois 2016 Recrutement Enseignant du 1 ^{er} degré - Marseille	3
o Campagne d'emplois 2016 Recrutement Enseignant du 1 ^{er} degré - Avignon	4
o Appel à candidature sur postes restés vacants Mouvement principal 2016	5
o Fiche de poste Enseignant chargé de la Mission départementale Mathématique, sciences, technologie et éducation au développement durable Année 2016/2017	7
o Fiche de poste Enseignant à la Maison d'arrêt de Tarascon Année 2016/2017	8
o Fiche de poste Directeur Totalelement déchargé en REP+ Année 2016/2017	9
o Fiche de poste ITEP le Verdier Secteur Arles Année 2016/2017	10
o Fiche de poste ITEP le Verdier Secteur Salon Année 2016/2017	11
o Fiche de poste Coordonnateur pédagogique Unité d'enseignement d'un ITEP Année 2016/2017	12
o Fiche de poste ITEP Sanderval Année 2016/2017	13
o Fiche de poste Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement ITEP Centre Est Année 2016/2017	14
o Fiche de poste Enseignant spécialisé au Centre Médico Psycho Pédagogique Départemental Année 2016/2017	15
o Fiche de poste Directeur Administratif et pédagogique du CMPP La Roquette à Arles Année 2016/2017	16
o Fiche de poste Enseignant référent mis à disposition de la MDPH 13 Année 2016/2017	18
o Mouvement complémentaire des enseignants du 1er degré - Année 2016/2017 -	19

**Campagne d'emplois 2016
RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU PREMIER DEGRÉ**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom : ESPE	
Localisation géographique du poste : Digne-les-Bains	
Identification du poste à pourvoir	
Discipline premier degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
Polyvalence, numérique pédagogique	
Date de prise de fonction :	01/09/2016
N° poste national (tableau campagne emploi 2016) :	PRE0082
N° poste Harpège (tableau campagne emploi 2016) :	57284

PROFIL
Profil court du poste (saisie limitée à 2 lignes) :
Formation professionnelle des enseignants dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles – intégration du numérique dans la formation.

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège Sciences
Nom du directeur du département :	Marjolaine Chatoney
Tél :	06 08 92 69 04
e-mail :	marjolaine.chatoney@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'ESPE.

Il (elle) devra avoir une maîtrise avérée et confirmée de l'usage des outils numériques dans les pratiques enseignantes et dans les dispositifs de formation.

Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.

Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'ESPE.

Enseignement :

- Enseignements dans les domaines didactiques et disciplinaires dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles
- Interventions dans le tronc commun de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) y compris participation à l'encadrement des mémoires professionnels et à l'intégration du numérique dans la pratique éducative.
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré.

Date et signature du directeur de composante, ou service commun :

**Campagne d'emplois 2016
RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU PREMIER DEGRÉ**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom : ESPE	
Localisation géographique du poste : Marseille	
Identification du poste à pourvoir	
Discipline premier degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
Français, polyvalence	
Date de prise de fonction :	01/09/2016
N° poste national (tableau campagne emploi 2016) :	PRE0085
N° poste Harpège (tableau campagne emploi 2016) :	57290

PROFIL
Profil court du poste (saisie limitée à 2 lignes) :
Formation professionnelle des enseignants dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles – Enseignement du français

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur du département :	Laurence Espinassy
Tél :	06 84 46 42 39
e-mail :	laurence.espinassy@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra être titulaire d'un master ou d'un doctorat

Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.

Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'ESPE.

Enseignement :

- Enseignements dans le domaine didactique et disciplinaire du français dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles.
- Interventions dans le tronc commun de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) y compris participation à l'encadrement des mémoires professionnels et à l'intégration du numérique dans la pratique éducative.
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré.

Date et signature du directeur de composante, ou service commun :

**Campagne d'emplois 2016
RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU PREMIER DEGRÉ**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom : ESPE	
Localisation géographique du poste : Avignon	
Identification du poste à pourvoir	
Discipline premier degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
Français, polyvalence	
Date de prise de fonction :	01/09/2016
N° poste national (tableau campagne emploi 2016) :	PRE0078
N° poste Harpège (tableau campagne emploi 2016) :	57280

PROFIL
Profil court du poste (saisie limitée à 2 lignes) :
Formation professionnelle des enseignants dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles – Enseignement du français

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur du département :	Laurence Espinassy
Tél :	06 84 46 42 39
e-mail :	laurence.espinassy@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra être titulaire d'un master ou d'un doctorat

Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.

Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'ESPE.

Enseignement :

- Enseignements dans le domaine didactique et disciplinaire du français dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles.
- Interventions dans le tronc commun de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) y compris participation à l'encadrement des mémoires professionnels et à l'intégration du numérique dans la pratique éducative.
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré.

Date et signature du directeur de composante, ou service commun :

APPEL A CANDIDATURES SUR POSTES RESTES VACANTS A L'ISSUE DU MOUVEMENT PRINCIPAL 2016

40 POSTES DE DIRECTION :

Sont autorisés à participer au 2nd tour de direction les adjoints inscrits sur liste d'aptitude et qui n'ont pas obtenu de poste de direction au 1^{er} mouvement.

DIRECTION 2 CLASSES	
0130487J	EMPU DES CARMES - ISTRES
DIRECTIONS 3 CLASSES	
0130887U	EMPU MADRAGUE MONTREDON – MARSEILLE 8ème
0130950M	EMPU SQUARE MICHELET – MARSEILLE 9ème
0130956U	EMPU VERDURON HAUT – MARSEILLE 15ème
0132547Y	EMPU CHANTEGRIVE - MIRAMAS
0131592K	EMPU LOUISE MICHEL (REP) – PORT ST LOUIS
DIRECTIONS 4 CLASSES	
0130766M	EEMU POMME HECKEL (REP) – MARSEILLE 11ème
0132540R	EMPU SAINTE CATHERINE - ISTRES
0132627K	EMPU VAYSSIÈRE 3 – (REP+) – MARSEILLE 14ème
0130933U	EMPU SAINT JOSEPH SERVIERES (REP+) –MARSEILLE 15ème
DIRECTIONS 5 CLASSES	
0130579J	EEMU LODI - MARSEILLE 6ème
0130688C	EEMU BOMPARD – MARSEILLE 7ème
0130523Y	EEMU LA BAUME – MARSEILLE 9ème
0132791N	EMPU J.MOULIN - ISTRES
0132757B	EMPU MALPASSE LES LAURIERS (REP+)– MARSEILLE 13ème
0131858Z	EMPU H.TRANCHIER - MARTIGUES
0132254E	EMPU FRANCE BLOCH (REP) – PORT ST LOUIS
0132640Z	EMPU JULES FERRY – SAUSSET LES PINS
DIRECTIONS 6 CLASSES	
0130545X	EEMU CALANQUES DE SORMIOU – MARSEILLE 9ème
0130821X	EEMU LA VALBARELLE (REP) – MARSEILLE 11ème
0132291V	EEMU VICTOR HUGO (REP+) – PORT DE BOUC
0133322R	EMPU M.MADELEINE FOURCADE - MARIGNANE
0130872C	EMPU EVECHE (REP+) – MARSEILLE 2ème
0130926L	EMPU ST ANTOINE PALANQUE (REP+) – MARSEILLE 15ème
0131539C	EMPU ST LOUIS LE ROVE (REP+) – MARSEILLE 15ème
01322501A	EMPU PAUL DI LORTO (REP) - MARTIGUES
0132697L	EMPU ROBERT DESNOS (REP) - MARTIGUES
0131190Y	EMPU FREDERIC MISTRAL - VITROLLES

DIRECTIONS 7 CLASSES	
0131068R	EEPU JULES VERNE (REP) – PORT ST LOUIS
0132434A	EMPU ST BARTHELEMY FLAMANTS (REP+) – MARSEILLE 14ème
DIRECTIONS 8 CLASSES	
0132328K	EMPU BRICARDE (REP+) – MARSEILLE 15ème
0130990F	EMPU JONQUIERES - MARTIGUES
DIRECTIONS 9 CLASSES	
0133052X	EEPU PIERRE MENDES FRANCE - ISTRES
0132442J	EEPU ROMAIN ROLLAND – (REP) PORT ST LOUIS
0131108J	EEPU JOLIOT CURIE – ST CHAMAS
DIRECTIONS 10 CLASSES	
0132000D	EEPU FRANCOIS CESARI - SEPTEMES
0131109K	EEPU GABRIEL PERI – ST CHAMAS
DIRECTION 11 CLASSES	
0130390D	EEPU CABANNES
0130434B	EEPU DANIELLE GERMOND - COUDOUX
0132713D	EPPU CEZANNE – (REP+) MIRAMAS

**Les candidatures sont à adresser au service mouvement - D.P.E. 2 -
par mail uniquement à :
« ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr »
pour le mercredi 18 mai 2016, délai de rigueur.**

Marseille, le 11 mai 2016

Pour le directeur académique
Le secrétaire général

Signé

Vincent LASSALLE

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°74A
	INTITULE DU POSTE	Enseignant chargé de la Mission départementale Mathématiques, sciences, technologie et éducation au développement durable
	PLACE DU POSTE	Un poste à temps complet d'enseignant(e)s ressources est placé sur le centre de ressources départemental en mathématiques et sciences de Salon de Provence pour les bassins de formation du premier degré Mistral.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Pour la promotion des Mathématiques, sciences, technologie et éducation au développement durable, le département des Bouches-du-Rhône dispose d'une Mission départementale implantée dans trois centres de ressources dont un est labellisé centre-pilote par la fondation La Main à la Pâte.
	MISSIONS	L'objectif central de la mission des enseignant(e)s ressources est l'accompagnement de l'enseignement des mathématiques, sciences, technologie et de l'éducation au développement durable par les maîtres dans les classes.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la Semaine des mathématiques et à PACEM DEPP - Suivi de la mise en oeuvre d'ingénieries coopératives didactiques Arithmécole ; - Mise en oeuvre du dispositif A.S.T.E.P. (accompagnement de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire) ; - Accompagnement d'une équipe pédagogique d'école ; - Animations pédagogiques de circonscription avec le même public et contrat intersession dans le cadre de M@gister (avec accompagnement dans la classe) ; - Formation au sein des bassins du premier degré ; - Formation continue inscrite au volet départemental du plan académique de formation. Elle se déroulera prioritairement dans les centres de ressources ; - Participation à la formation statutaire des enseignants stagiaires ; - Participation aux actions du centre pilote La Main à la Pâte Gardanne Bouches-du-Rhône.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre d'un enseignement des mathématiques, sciences et de la technologie en classe ; - Expérience dans la gestion d'un groupe d'adultes (ERIP, directeur d'école, coordonnateur d'éducation prioritaire...) appréciée ; - Disponibilité et mobilité (déplacements sur son bassin du premier degré, voire sur l'ensemble du département) ; - Bonne maîtrise des TUIC.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire ou non d'un CAFIPEMF ; dans le second cas, s'engageant à le présenter durant l'année scolaire.
	NOMINATION	A titre provisoire la 1 ^{ère} année et à titre définitif ensuite.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste bénéficie du régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) <p>l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. Une copie sera transmise directement par courriel à l'inspection de l'éducation nationale d'Arles (ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr). Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).</p>
	CONTACT	M. TOURVIELLE IEN- Mission Sciences 04 90 96 19 45 / ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr .

FICHE DE POSTE
Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°59
	INTITULE DU POSTE	Enseignant à la Maison d'arrêt de TARASCON
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste mis à disposition de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). Cette présence à temps plein facilite la connaissance des contraintes de la détention, la collaboration avec les services, la participation aux responsabilités locales L'enseignant est placée sous l'autorité fonctionnelle du Responsable Local de l'Enseignement, et celle hiérarchique, du Responsable de l'Unité Pédagogique Régionale et de l'IEH ASH 4.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D. 435 du code de procédure pénale)
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est : <ul style="list-style-type: none"> • de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs, • de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, • de préparer les diplômés ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne dans un objectif de réinsertion.
	FONCTIONS	L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires. Ils mettent en œuvre des réponses pédagogiques adaptées à une population d'adultes détenus, démarche personnalisée prenant en compte la spécificité des publics.
	COMPETENCES	- capacités d'adaptation dans un milieu spécifique. - motivation à exercer dans le cadre des établissements pénitentiaires
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ce poste est ouvert aux professeurs des écoles. La priorité sera donnée aux enseignants ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée aux publics à besoins particuliers, qui possèdent de préférence une certification CAPA-SH option F ou 2CASH, ou qui ont une expérience professionnelle en classe relais ou en formation de jeunes adultes.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Pendant cette première année, ils doivent suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste. Dans le cas contraire, le recteur confirme leur affectation, après consultation des instances compétentes.
	REGIME HORAIRE	La durée hebdomadaire d'enseignement de 21 heures est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé au-delà de 36 semaines.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat après avoir recueilli l'avis de la CAPD. Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées conjointement à Monsieur l'Inspecteur de la circonscription ASH4, (ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr) et au Proviseur, responsable de l'Unité Pédagogique Régionale, (Ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr), pour le 10 juin 2016, délai de rigueur. La commission de recrutement est arrêtée au vendredi 24 juin matin.
Une information complémentaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille		

FICHE DE POSTE Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°5-2
	INTITULE DU POSTE	Directeur Totalement déchargé en REP+
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015 qui renforce donc la mise en relation entre les écoles et le collège du réseau.
	MISSIONS	Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. - Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. - Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. - Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison interdegré renforcée. - Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription.
	COMPETENCES	<p>En plus des aptitudes de directeur d'école, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ; - Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ; - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ; - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ; - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
	NOMINATION	L'affectation se fait à titre définitif au 1 ^{er} mouvement
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) - l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 03/06/2016 par courrier électronique aux deux adresses suivantes : ce.dp13@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien le 08/06/2016 (convocation adressée par courriel).</p>
	CONTACT	Monsieur Eric Penso, IENA au 04 91 99 66 28 mail : ce.iena13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	N°39
IDENTIFICATION DU POSTE		INTITULE DU POSTE	ITEP LE VERDIER – Secteur Arles
IDENTIFICATION DU POSTE		PLACE DU POSTE	Poste rattaché à l'ITEP Le Verdier, à CABANNES (0133921S). Les interventions pourront se faire dans la structure ITEP, au sein des écoles relevant du secteur de l'ITEP ou dans les unités externalisées situées à l'école Des Capucins à Salon et à l'école A. PICHOT à Arles.
PROFIL DU POSTE		CADRE GENERAL	L'ITEP est une structure de soins destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. La prise en charge de ces jeunes qui présentent des troubles cognitifs à dominante psychologique s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités sportives et éducatives et s'accompagne d'un enseignement scolaire 1er ou 2nd degré.
PROFIL DU POSTE		MISSIONS	Après évaluation, proposer une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
PROFIL DU POSTE		FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre - mettre en place des outils d'évaluation - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat
PROFIL DU POSTE		COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages - qualités de rigueur et d'organisation - savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé - prise en charge individuelle ou en groupe - travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets
CONTEXTE ADMINISTRATIF		PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAPA-SH option D ou équivalent - Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages
CONTEXTE ADMINISTRATIF		NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement.
CONTEXTE ADMINISTRATIF		REGIME HORAIRE	24h + 3h (coordination/synthèse)
CONTEXTE ADMINISTRATIF		MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures sont à envoyer avant le 15 juin 2016 à ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr . Les candidat(e)s seront auditionnés devant une commission qui donnera un avis (convocation adressée par courriel). Les avis favorables seront départagés par le mouvement informatisé au barème.
CONTEXTE ADMINISTRATIF		CONTACT	Rémy MARTEL, IEN ASH4 04 90 49 01 78) ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°39-3
	INTITULE DU POSTE	ITEP LE VERDIER – Secteur Salon
	PLACE DU POSTE	Poste rattaché à l'ITEP Le Verdier, à CABANNES (0133921S). Les interventions pourront se faire dans la structure ITEP, au sein des écoles relevant du secteur de l'ITEP ou dans les unités externalisées situées à l'école Des Capucins à Salon et à l'école A. PICHOT à Arles.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ITEP est une structure de soins destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. La prise en charge de ces jeunes qui présentent des troubles cognitifs à dominante psychologique s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités sportives et éducatives et s'accompagne d'un enseignement scolaire 1er ou 2nd degré.
	MISSIONS	Après évaluation, proposer une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre - mettre en place des outils d'évaluation - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages - qualités de rigueur et d'organisation - savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé - prise en charge individuelle ou en groupe - travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAPA-SH option D ou équivalent - Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement.
	REGIME HORAIRE	24h + 3h (coordination/synthèse)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures sont à envoyer avant le 15 juin 2016 à ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr . Les candidat(e)s seront auditionnés devant une commission qui donnera un avis (convocation adressée par courriel). Les avis favorables seront départagés par le mouvement informatisé au barème.
	CONTACT	Rémy MARTEL, IEN ASH4 04 90 49 01 78) ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	N°39-1
		INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE Unité d'enseignement d'un ITEP
		PLACE DU POSTE	ITEP LA SARRIETTE 2175 chemin du pont routé 13090 Aix-en-Provence. 2 internats de 10 places pour des usagers de 11 à 18 ans, 1 externat de 20 places pour des usagers de 11 à 18 ans, 1 SESSAD de 20 places pour des usagers de 6 à 18 ans.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement constitue un dispositif d'enseignement au sein duquel les élèves en situation de handicap (psychique) se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation au service de leur parcours de formation. Il s'agit d'élèves en situation de handicap, présentant des troubles des fonctions cognitives ou psychiques orientés par la MDPH en unités d'enseignement au sein d'un établissement médico-social de type ITEP.	
	MISSIONS	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres de l'établissement médico-social. Il est responsable des liens entre avec les collèges et les écoles dans le cadre des liens partenariaux conventionnés. Il coordonne les actions dans les perspectives de retour des élèves en milieu ordinaire.	
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement - superviser l'organisation des groupes d'élèves - coordonner les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements - travailler en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation - participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé - rédiger, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, le projet pédagogique de l'unité d'enseignement qui articule la mise en œuvre des PPS - participer aux réunions hebdomadaires de synthèse - intégrer l'équipe de direction au même titre que les chefs de service et le médecin 	
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire - Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives ou psychiques sur les processus d'apprentissage - Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap psychique - Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux - Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique - Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle 	
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant coordonnateur d'unité d'enseignement est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH, dans l'option la mieux adaptée au dispositif (ou en cours de formation). Ce poste est ouvert à un professeur du 1 ^{er} ou du 2 ^{ème} degré.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD	
	REGIME HORAIRE	Obligation réglementaire de service du corps d'origine.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. Avant le 15 juin 2016 par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH1 (ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr). Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).	
	CONTACT	Monsieur Christian MORGANO, IEN ASH1 ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 04 42 21 12 99	

FICHE DE POSTE Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°39-5
	INTITULE DU POSTE	ITEP SANDERVAL
	PLACE DU POSTE	Poste rattaché à l'ITEP SANDERVAL, à Marseille 13009 (0132677P). Les interventions pourront se faire dans la structure ITEP, au sein des écoles relevant du secteur de l'ITEP ou dans les unités externalisées situées à l'école Roy d'Espagne Granados (13009) et à l'école Saint Loup Castel Joli (13010).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ITEP est une structure de soins destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. La prise en charge de ces jeunes qui présentent des troubles cognitifs à dominante psychologique s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités sportives et éducatives et s'accompagne d'un enseignement scolaire 1er ou 2nd degré.
	MISSIONS	Après évaluation, proposer une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre - mettre en place des outils d'évaluation - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages - qualités de rigueur et d'organisation - savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé - prise en charge individuelle ou en groupe - travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAPA-SH option D ou équivalent - Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement.
	REGIME HORAIRE	24h + 3h (coordination/synthèse)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures sont à adresser avant le 15 juin 2016 à ce.0131307a@ac-aix-marseille.fr (convocation adressée par courriel), Les candidat(e)s seront auditionnés devant une commission qui donnera un avis Les avis favorables seront départagés par le mouvement informatisé au barème.
	CONTACT	Frédéric AZAIS, IEN ASH2 (06 34 18 52 44) ce.0131307a@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°39-4
	INTITULE du POSTE	Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement ITEP Centre Est
	PLACE du POSTE	Le poste est situé à mi-temps à l'école élémentaire Malpassé les Oliviers (13 ^e arrondissement de Marseille) ainsi qu'à mi-temps dans l'Institut Thérapeutique et Pédagogique « Centre-Est » situé dans le 13 ^e arrondissement et le territoire s'y rattachant.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles psychologiques et du comportement. Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel.</p> <p>La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; les collaborations particulières avec les établissements scolaires ; l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ou du service.
	MISSIONS	<p>L'enseignant est le référent des questions pédagogiques au sein l'UE pendant le temps de scolarisation au sein de l'école élémentaire Malpassé les Oliviers.</p> <p>Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de cette structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs ...) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement ou de formation.</p> <p>Il construit et coordonne les projets des élèves avec les classes d'origine.</p> <p>Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi scolaire.</p> <p>A ce titre, il peut se déplacer dans les différents lieux d'accueil des enfants accueillis.</p>
	COMPETENCES	<p>Savoir travailler en équipe.</p> <p>Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles du comportement, de la conduite et des apprentissages.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.</p> <p>La coopération entre les enseignants de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés permettent d'évaluer, analyser et suivre l'évolution de l'élève, échanger avec sa famille et faire évoluer si nécessaire le projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les professionnels non enseignants de l'établissement ou du service médico-social contribuent étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (article D312-10-10 CASF).</p> <p>Lorsqu'il est sur le site de l'école élémentaire des Oliviers, l'enseignant sera en doublette avec un professionnel éducatif ou thérapeutique de l'ITEP.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Qualification : CAPA-SH option D
	NOMINATION	L'enseignant titulaire d'un capa-sh est nommé à titre définitif, tous les autres seront nommés à titre provisoire.
	REGIME HORAIRE	24H face aux élèves + 2 heures de synthèse
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) - L'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>sera transmise directement par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH3 Avant le 15 juin 2016 (ce.01330881@ac-aix-marseille.fr).</p> <p>Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (par courriel)</p>
	CONTACT	secrétariat ASH 3 au 04 84 35 81 10

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°45
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé au Centre Médico Psycho Pédagogique Départemental
	PLACE DU POSTE	Le poste est situé au sein du CMPP départemental (0132736 D) qui est implanté dans les 6 ^e , 8 ^e , 10 ^e , et 12 ^e arrondissements de Marseille et composé de plusieurs équipes pluridisciplinaires.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CMPP Départemental est un service du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Il a une mission de prévention et de soin dans le domaine de la santé mentale. Le CMPP propose des prises en charge individuelles ou en petits groupes.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle du chef de service et de la directrice pédagogique, l'enseignant spécialisé est le référent des questions pédagogiques au sein d'une des équipes pluridisciplinaires du CMPP. Il est membre à part entière de cette équipe et du CMPP (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs ...). Il participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement ou de formation. Il collabore avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins. Il met en place le suivi pédagogique en individuel ou en petits groupes selon les modalités définies en équipe, dans un local adapté.
	COMPETENCES	Savoir travailler en équipe Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses. Savoir mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées. Savoir mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant. Savoir mettre en œuvre des modalités de travail qui ne correspondent pas forcément à celles de l'école ordinaire.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Qualification : CAPA-SH option D
	NOMINATION	Il s'agit d'un poste à profil. Les candidats seront auditionnés par une commission. L'enseignant titulaire d'un capa sh est nommé à titre définitif, tous les autres seront nommés à titre provisoire.
	REGIME HORAIRE	24H face aux élèves + 3 heures de coordination et de synthèse.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. Avant le 15 juin 2016 par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH2(ce.0131307a@ac-aix-marseille.fr) . Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).
	CONTACT	Frédéric AZAIS, IEN ASH2 (06 34 18 52 44) ce.0131307a@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°49-1
	INTITULE DU POSTE	Directeur administratif et pédagogique du CMPP La Roquette à Arles
	PLACE DU POSTE	Le directeur est nommé à temps plein sur un support Education nationale à la rentrée scolaire 2016-2017. Progressivement, ce poste sera pris en charge financièrement par l'association gestionnaire PEP 13.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur a la responsabilité générale de l'établissement ou du service. Il fait exécuter les décisions du Conseil d'Administration et prépare les documents qui seront soumis au Comité de Gestion, au Conseil d'Administration, aux autorités de tutelle.
	MISSIONS	<p>Le directeur du CMPP a pour missions principales :</p> <p><u>la direction pédagogique de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -il met en œuvre les conditions d'une coopération efficace entre le CMPP et les établissements scolaires, -il coordonne et développe les liens et le travail en réseau, <p><u>la direction administrative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Il assure la gestion budgétaire, financière et administrative, -Il assure la gestion des ressources humaines, <p><u>conjointement avec le responsable médical de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -il assure l'organisation de la prise en charge des usagers et contribue au développement de l'établissement. -Il est le garant du projet d'établissement, -Il assure la veille juridique et la mise en oeuvre des lois 2002-2 et 2005-102 -Il anime la réflexion et le fonctionnement institutionnel du CMPP et participe activement à la réflexion relative aux orientations stratégiques de l'Association et de l'Union Régionale des PEP PACA dans son champ de compétence.
	FONCTIONS	<p>Dans le cadre de ses pouvoirs définis par le Règlement Intérieur de l'Association, les fonctions du directeur doivent s'analyser comme suit :</p> <p>A-Animation et direction technique</p> <p>Le directeur est responsable de la mise en œuvre permanente des actions éducatives, médicales, pédagogiques ou techniques pour lesquelles l'établissement ou le service a été agréé et autorisé. Il est, pour ce faire, assisté d'un responsable médical, le médecin pédopsychiatre. Le directeur et le responsable médical composent l'équipe de direction et sont placés sous l'autorité du Directeur de l'Association.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe de direction élabore le projet éducatif et thérapeutique de l'établissement, dans le respect du projet éducatif global de l'association. - Il prononce, selon la procédure prévue par les textes réglementaires, l'admission et la sortie des mineurs ou des adultes. - Il dirige l'équipe des techniciens employés dans l'établissement ou le service ; il lui appartient dans le respect de leurs disciplines respectives, en collaboration avec le responsable médical de la structure, d'organiser et de coordonner leurs actions dans le respect du Règlement Intérieur de l'Association et du Règlement de Fonctionnement de l'Etablissement ou du service. <p>A cette fin, l'équipe de direction programme et anime les réunions de travail et de synthèse, assure la concertation, ainsi que les liaisons internes et externes, et veille à l'application de toutes les décisions qu'elle prend après consultation de son équipe.</p> <p>L'équipe de direction organise des relations avec les familles des mineurs ou adultes admis dans l'établissement ou le service, et les associe à la rééducation et à l'action éducative entreprises. Il s'astreint à respecter et à faire respecter la discrétion nécessaire à la protection du mineur pris en charge et de leur famille.</p> <p>Il est personnellement responsable de la diffusion des documents les concernant : notamment informations sur les droits de l'usager, livret d'accueil...selon les dispositions réglementaires.</p> <p>L'équipe de direction organise et supervise le travail des stagiaires confiés à l'établissement ou au service par les centres de formation.</p> <p>L'équipe de direction doit promouvoir et planifier la formation et le perfectionnement de l'ensemble du personnel de l'établissement ou du service, ainsi que les siens propres.</p> <p>L'équipe de direction suscite et anime les travaux de recherche susceptible d'être poursuivis au sein de son établissement ou service.</p> <p>Le directeur est responsable de l'élaboration des modalités d'évaluation de la structure et de la mise en place d'un document d'évaluation interne soumis à la validation du Comité de Gestion et du bureau de l'Association.</p> <p>Par délégation du Président du Conseil d'Administration, il est responsable de l'exécution du Budget d'exploitation. Après la clôture de l'exercice, il rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration.</p> <p>Il est responsable de la conservation et de l'entretien des biens.</p> <p>Il élabore les études préalables à la constitution des dossiers concernant l'extension, le développement ou l'aménagement de l'établissement ou du service.</p> <p>Il fera tenir obligatoirement, sous sa responsabilité, par le personnel de gestion, les livres suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le registre du mouvement de la population constatant jour par jour le nombre de jours de présence pour toutes les personnes dans l'établissement ou le service. 2) le registre des "mineurs" classés par ordre d'entrée. 3) le registre et les dossiers individuels du personnel 4) tous les documents relatifs à la vie financière de l'établissement 5) tous les documents relatifs à la comptabilité matières de l'établissement 6) le répertoire des archives <p>B- Administration générale</p> <p>Le directeur assure la bonne marche de l'établissement ou du service. Il doit veiller à ce que toutes les formalités exigées par la réglementation en vigueur soient faites régulièrement. Il coordonne l'activité des divers services.</p> <p>Il est responsable de la sécurité des enfants et du personnel se trouvant dans l'établissement ou le service. A cet effet, il doit disposer des informations sur le contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'association couvrant les adultes, les enfants, et le cas échéant, les parents, les stagiaires et des personnels bénévoles qui apportent leur concours, par exemple à l'occasion d'une fête, pour les accidents susceptibles de survenir à ces différentes personnes, les risques dus à l'implantation : incendie, dégâts des eaux, tempête, vols, etc...</p> <p>Pour assurer les liaisons nécessaires au jeu normal des responsabilités qu'il détient, le directeur participe avec voix</p>

		<p>consultative aux réunions du Conseil d'Administration. Il assure les liaisons entre l'association et les membres du personnel de l'établissement ou du service. Par ailleurs, avec le Comité de Gestion du CMPP et le Directeur de l'Association, mandatés par le CA, il est chargé des relations publiques avec les services de tutelle ou de contrôle, les milieux sociaux, professionnels, la collectivité territoriale, les autres organismes de formation et de perfectionnement des personnels.</p> <p>Dans le cadre des commissions de travail et des conventions de coopération de l'Union Régionale des PEP de Provence Alpes Côte d'Azur, il collabore étroitement à la construction d'un Pôle de Compétences des CAMSP et CMPP PEP.</p> <p>Il rédige le rapport annuel de fonctionnement de l'établissement ou du service.</p> <p>Suivant la nature et l'importance de l'établissement qu'il dirige, le directeur peut, sous sa responsabilité déléguer une partie de ses attributions à des membres qualifiés du personnel.</p> <p>Il assure la continuité du fonctionnement moral de l'établissement ou du service, et prend toutes dispositions utiles pour réaliser son intérim dont il informe la Présidente de l'Association et les autorités de tutelle.</p> <p>C - Administration du personnel</p> <p>Le directeur est le chef de l'ensemble du personnel de l'établissement ou du service. En fonction de la dotation budgétaire en concertation avec le directeur médical, il est procédé aux choix de personnes dont il propose l'engagement à la Présidente du Conseil d'Administration. Aucun engagement ou licenciement de personnel ne peut intervenir sans son avis.</p> <p>Pour le recrutement de postes relevant de l'Education Nationale (psychologue scolaire, enseignant chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique, rééducateur) « postes à sujétion particulière » le choix entre les différents candidats se détermine par un entretien de sélection, selon les modalités de la convention-cadre signée entre l'Inspection Académique des Bouches du Rhône et l'Association des PEP 13.</p> <p>Le directeur veille à l'application de la législation sociale et des accords de travail.</p> <p>En liaison avec les différents techniciens, il prépare l'organigramme du personnel en fonction du projet éducatif et pédagogique, dans le cadre du projet associatif et éducatif des PEP 13.</p> <p>D - Gestion</p> <p>Le directeur est responsable devant le Conseil d'Administration du fonctionnement financier de l'établissement ou du service.</p> <p>Le directeur sera évalué en fonction d'un Contrat d'Objectifs Annuel et de la réalisation du Projet éducatif et thérapeutique de l'établissement fixé dans le respect du projet associatif et éducatif des PEP 13</p> <p>Il prépare le budget de fonctionnement de l'établissement ou du service avec le trésorier de l'association, et propose le programme des travaux d'entretien ainsi que les investissements qu'il juge nécessaires.</p> <p>Après avis du Comité de Gestion et acceptation du Conseil d'Administration, il défend, conjointement avec un administrateur mandaté par le Conseil d'Administration, le budget auprès des autorités de tutelle</p>
	COMPETENCES	Compétence en gestion et comptabilité d'établissement public, disponibilité et adaptabilité de l'emploi du temps aux obligations du service, capacité à communiquer et à animer une équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFDES ou DEEAS + équivalence diplôme niveau 1 Expérience de direction appréciée
	NOMINATION	Au cours de sa première année d'exercice, le directeur du CMPP reste titulaire de son poste précédent. A l'issue de cette première année, il peut, s'il le souhaite, retrouver son affectation sur son ancien poste. Dans le cas contraire, il sera confirmé dans son affectation, après consultation des instances compétentes.
	REGIME HORAIRE	Poste incompatible avec l'exercice à temps partiel. Comme enseignant n'exerçant pas devant élèves, les horaires du directeur dépassent le strict cadre des heures d'enseignement d'un PE.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à faire parvenir avant le 15 juin 2016 , à : Madame la Présidente, Les PEP 13, 5 bd Schweitzer, 13090 Aix en Provence Tel : 04 42 52 72 00 - Fax : 04 42 52 72 09 - siege.aix@pep13.org Circonscription ASH 4, route nationale, 13100 ARLES. Tél : 04 90 49 01 78 - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).
	CONTACT	- le Directeur du CMPP La Roquette, rue de l'Observatoire 13200 ARLES Tel : 04 90 93 03 09 - cmpp.arles@wanadoo.fr - l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription ASH4 Tél : 04 90 49 01 78 - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°83
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT REFERENT MIS A DISPOSITION DE LA MDPH 13
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenco- CS80096- 13304- Marseille Cedex 2. L'enseignant demeure placé sous l'autorité administrative et pédagogique de l'IA-DASEN des Bouches-du-Rhône.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action de l'enseignant s'inscrit fondamentalement dans la mission essentielle de l'Education nationale qui est de développer à tous les niveaux du parcours de formation une approche différenciée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin.
	MISSIONS	Dans ce cadre général, l'enseignant spécialisé contribue au traitement des dossiers relatifs à la scolarisation des enfants et adolescents âgés de moins de 20 ans et en situation de handicap. Placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la MDPH, l'enseignant spécialisé apporte son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant contribue à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des parents ou des élèves pour les questions relevant de la scolarisation des enfants ou adolescents en situation de handicap ; - il participe à l'instruction des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), particulièrement sur le volet du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de compensation du handicap ; - il participe au suivi des dossiers après décision de la CDAPH, pour les questions relatives au PPS ; - il assure la liaison et les articulations avec l'IEN ASH, les enseignants référents dont il est l'interlocuteur privilégié à la MDPH, les personnels d'encadrement de l'Education nationale et les directeurs d'établissement spécialisé ; - il anime l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation dans le cadre de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap, en lien avec le coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire ; - il organise les modalités concrètes de participation des acteurs de l'éducation aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire ; - il présente les dossiers de demandes, relatives à la scolarisation, en CDAPH ; - il exerce d'autres missions confiées par le Directeur de la MDPH, en vue de l'élaboration du tableau de bord et de la collecte de données statistiques d'activité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation ; - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-social et de santé ; - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ; - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe ; - Savoir s'organiser dans la gestion de son temps, la conception et l'utilisation d'outils de travail.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Enseignant titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH. Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	Nomination à TD au mouvement principal
	REGIME HORAIRE	L'enseignant n'ayant plus la charge d'une classe est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail soit 35 heures hebdomadaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats adressent une lettre de motivation avec un curriculum vitae par la voie hiérarchique avant le 15 juin 2016 à M AZAIS IEN ASH2 mail : ce.0131307a@ac-aix-marseille.fr
	CONTACT	M AZAIS IEN ASH2 au 04 84 52 30 38 mail : ce.0131307a@ac-aix-marseille.fr



Direction
des services
départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
des personnels enseignants
du 1^{er} degré

Référence
Mouvement 2016

Dossier suivi par
Monique Veaugier
Téléphone

04 91 99 67 52
Laury REINAUD
04 91 99 67 46
Genevieve BILLO
04 91 99 66 45

Mél.
Ce.mouvement13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le Directeur académique
des services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale
S/c de Mesdames et Messieurs les Principaux
de collège

Marseille, le 09 juin 2016

Objet : Mouvement complémentaire des enseignants du 1^{er} degré

Les opérations de saisie des vœux pour le mouvement complémentaire informatisé départemental se dérouleront du vendredi 10 juin à 17h au mercredi 15 juin 2016 à minuit.

Les enseignants sans affectation à l'issue du mouvement principal doivent saisir des vœux lors du mouvement complémentaire.

I – Formulation des vœux

Il est possible d'émettre 30 vœux au maximum. Plusieurs types de vœux sont disponibles (vœu précis, vœu global, vœu de zone élargie « R ». Parmi ces 30 vœux, 1 vœu doit être obligatoirement formulé sur une zone géographique élargie. A défaut, de saisie du vœu de zone élargie parmi les vœux, l'administration attribuera un vœu départemental sur lequel l'affectation ne pourra être refusée. Seules les situations de priorités médicales attribuées par la commission départementale sont exemptées de la saisie d'un vœu de zone élargie.

Vœu précis sur une école : Il s'agit d'un vœu sur une école unique, soit entier, soit par le regroupement de différentes fractions pour l'équivalent d'un temps plein dans la même école.

Vœu précis sur poste fractionné : Il s'agit d'un vœu sur un poste précis, regroupant plusieurs fractions de poste pour l'équivalent d'un temps plein et sur un maximum de 3 sites géographiques.

Vœux globaux (vœu commune ou arrondissement de Marseille) : Il s'agit d'un vœu regroupant l'ensemble des postes disponibles, pour une nature de poste donnée (élémentaire, maternelle...) sur la zone géographique concernée.

Les postes fractionnés sont inclus dans les vœux globaux. La nature du poste fractionné indiquée correspond à la nature de sa fraction principale. Par conséquent, pour demander tous les postes fractionnés d'une commune, il convient de formuler un vœu global pour chaque nature de poste (décharge de direction DCOM/enseignant classe maternelle ECMA/enseignant en classe élémentaire ECEL...).

Vœu de zone élargie (vœu sur la zone géographique correspondant à une bi-zone de formation-Cf Mémento page 21): Il s'agit d'un vœu regroupant l'ensemble des postes disponibles, pour une nature de poste donnée (enseignant classe élémentaire, enseignant classe maternelle, titulaire remplaçant brigade...) sur la zone géographique concernée. Celle-ci est plus large que celle des vœux globaux et comprend plusieurs circonscriptions. Les postes fractionnés sont inclus dans les vœux de zone élargie. La nature du poste fractionné indiquée correspond à la nature de sa fraction principale. Par conséquent, pour

demander tous les postes fractionnés d'une zone élargie, il convient de formuler un vœu global pour chaque nature de poste.



Pour formuler le vœu de zone élargie qui doit obligatoirement figurer parmi les 30 vœux les participants doivent saisir un vœu de regroupement de communes « R » dans la nature de poste exclusivement en :

- adjoint classe élémentaire (ECEL)
- adjoint classe maternelle (ECMA)
- titulaire remplaçant (TR)

selon les 6 zones géographiques (voir tableau en annexe 2).

2/3

A défaut, de saisie d'un vœu de zone élargie parmi les vœux, l'administration attribuera un vœu départemental, et l'affectation ne pourra être refusée.

Afin de satisfaire un plus grand nombre d'enseignants avec un faible barème, une bonification de 50 points sera accordée sur les vœux formulés en rang 1 à 5 pour les postes situés en réseau d'éducation prioritaire (REP+/REP/EA). Cette bonification est valable uniquement sur les vœux concernés. Elle n'est pas acquise au barème.

Attention : La formulation d'un vœu de zone revient à formuler, par un vœu unique, le souhait d'être affecté sur un des postes compris dans la zone. Aussi, les barèmes intermédiaires ont-ils plutôt intérêt à formuler un vœu de zone en fin de saisie.

II – Nature des postes

Les postes proposés au mouvement complémentaire informatisé sont tous des postes pour une quotité de 100% (entiers ou fractionnés).

1/ Supports entiers de toute nature : adjoints, enseignants spécialisés, remplaçants, directeurs etc....). Tous les postes peuvent être demandés.

Postes de direction : L'obtention d'un poste de direction grâce à la liste d'aptitude impliquera l'exercice effectif des fonctions de directeur, A contrario, un adjoint qui obtient un poste de directeur n'en exercera pas obligatoirement les fonctions.

Postes PARE : Les participants au mouvement complémentaire ne sont pas affectés sur les dispositifs "P.A.R.E" mais sur les supports libérés par les maîtres expérimentés qui les prennent en charge. Ces postes sont libellés « MSUP »

Postes de Brigades : ci-joint la liste des postes de brigade. Cette liste précise la nature du poste de brigade concerné.

2/ Supports 100% fractionnés recomposés : Les fractions de postes (temps partiels, décharges ...) sont regroupés afin de constituer des postes entiers. Toutes les fractions de poste se sont pas présentes sur la liste. Les fractions non publiées seront affectées lors de la phase de la phase d'ajustement manuel. Pour solliciter ces postes, les participants devront se reporter aux deux annexes suivantes :

1^{ère} annexe « liste générale des supports vacants » : Elle signale tous les postes vacants (entiers comme fractionnés). Les postes de cette liste signalés par « oui » dans la colonne de droite intitulée « fractionné » sont des postes fractionnés. Le poste fractionné n'y est désigné que par la fraction principale du regroupement.

2^{ème} annexe « liste des supports entiers fractionnés » : Cette liste classe les regroupements par numéro en détaillant la composition des postes. Elle permet donc de connaître l'ensemble des fractions contenues dans le regroupement.

Après consultation des deux listes, les participants devront saisir uniquement le code figurant dans la liste générale des supports vacants.



Exemple : Pour le vœu 6016,

- L'Annexe-1 mentionne le poste par la fraction principale à savoir : 6016- 50% de décharge de Direction/E.E.PU ZAC du CHARREL
- L'Annexe-2 récapitule sa composition : 50% de décharge de direction à l'E.E.PU ZAC du CHARREL et deux 25% de complément de temps partiel à l'E.E.PU ZAC du CHARREL

Pour obtenir ce vœu, il ne faut saisir que le code 6016 pour obtenir le poste fractionné constitué :

3/3

3/ Postes particuliers : Dans le cadre du mouvement complémentaire 2016, seront pris en compte :

- les habilitations de langues vivantes et régionales,
- les options CAPASH
- la liste d'aptitude de directeur en cours de validité (obtenue à compter de l'année scolaire 2014- 2015-2016)

En conséquence, les enseignants titulaires de ces certifications bénéficieront d'une priorité sur ces postes, sauf pour la liste d'aptitude de directeur qui permet seulement d'obtenir la direction pour une année. Les affectations se feront à titre provisoire.

III – Priorités

Cas des affectations en éducation prioritaire : Les personnels affectés en 2015-2016 en éducation prioritaire (REP/REP+/EA) et qui redemandent un retour sur poste bénéficient d'une priorité. Cette priorité s'applique même sur les quotités d'affectation à 25%. Si cela concerne plusieurs enseignants dans l'école, le départage se fera au barème, sans considération de la quotité d'affectation.

IV – Saisie des vœux sur SIAM.

La saisie des vœux se fait exclusivement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès.

- Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :
Pour saisir vos vœux, cliquez sur *Les services*, puis sur *SIAM*, et enfin sur *Mouvement intra-départemental*.

Le directeur académique

signé

Luc Launay